Compiègne (60) : ses empreintes retrouvées sur un mortier d'artifice ayant atteint des policiers, Diabé Traoré condamné à une amende de 500 euros

11/03/2022 à 18h34



Une amende de 500 euros, c'est la peine dont écope Diabé Traoré ce jeudi 10 mars. Ses empreintes avaient été retrouvées sur un mortier d'artifice, ayant servi d'arme contre la police dans le quartier du Clos-des-Roses à Compiègne.

(…) Dans le quartier, l'interpellation provoque une réaction violente de la part de quelques jeunes du quartier. Ces derniers font usage de mortier d'artifice pour tirer sur la police. Fort heureusement, il n'y a aucun blessé.

(…) De son côté, le prévenu feint ne pas comprendre pourquoi il est poursuivi. «*De quoi m'accuse-t-on ? Il y a mes empreintes oui… Mais je n'ai rien à voir avec ça. Je n'étais pas là à ce moment-là. Je n'aurais jamais fait ça.*»

S'il est relaxé pour les violences sur les policiers

compiégnois, il est en revanche condamné à une amende de 500 euros pour la détention des mortiers d’artifice. En outre, il écope d’une interdiction de détenir une arme pendant deux ans.

Oise Hebdo

(Merci à Julien)